

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 30 novembre 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et des ses services extérieurs.

Du 19 septembre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et des ses services extérieurs.

Du 19 septembre 2012

NOR D E F F 1 2 3 4 8 3 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2008 (JO n° 21 du 25 janvier 2008 ; texte n° 34 ; signalé au BOC 9/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 225 du 27 septembre 2012, texte n° 15 ; signalé au BOC 52/2012.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 19 septembre 2012, l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs est modifié comme suit :

- I. Au tableau de l'article 1^{er}, la régie d'avances instituée auprès de l'établissement du service national Sud-Est, site de Lyon, est supprimée à compter du 1^{er} novembre 2012.
- II. Au tableau de l'article 1^{er}, la régie d'avances instituée auprès de l'établissement du service national Nord-Est, site de Nancy, est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2013.
- III. La suppression des régies mentionnées au I. et II. du présent arrêté met fin aux fonctions des régisseurs concernés.